
**4244 Assistance à la personne en
résidence privée pour aînés**

Fiches descriptives

Autoévaluation

Reconnaissance des acquis
et des compétences

Nom : _____

Date : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**Nom :** _____ **Prénom :** _____**Date de naissance :** _____ - _____ - _____
Année Mois Jour**Téléphone**
à domicile : () _____ - _____
au travail : () _____ - _____ poste _____
cellulaire : () _____ - _____
autre : () _____ - _____**Courriel :** _____ @ _____**Adresse :** _____
Numéro Rue Appartement

Ville Province Code postal

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS ET CONSIGNES.....	7
Qu'est-ce qu'une fiche descriptive?	7
Comment remplir une fiche descriptive?.....	7
Qu'est-ce qu'une condition de reconnaissance?.....	8
Remarque concernant la condition de reconnaissance « Preuve d'une formation scolaire reconnue et réussie »	8
SE SITUER AU REGARD DE L'EXERCICE DU MÉTIER DE PRÉPOSÉE ET PRÉPOSÉ EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS	9
PRÉVENIR LES INFECTIONS ET LA CONTAMINATION.....	12
DISPENSER LES PREMIERS SECOURS.....	14
PRODIGUER DES SERVICES D'ASSISTANCE PERSONNELLE DE BASE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE	17
ADAPTER SON APPROCHE À LA PERSONNE ÂÎNÉE PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS, INTELLECTUELS OU DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE	19
EFFECTUER DES ACTIVITÉS NON RÉGLEMENTÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE	21
CONSIDÉRER DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET DE SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE	23

RENSEIGNEMENTS ET CONSIGNES

Qu'est-ce qu'une fiche descriptive?

La fiche descriptive est un outil d'autoévaluation qui vous permet de faire l'inventaire de vos acquis au regard des compétences d'un programme d'études donné et d'entreprendre une démarche de reconnaissance.

Ainsi, en parcourant les diverses fiches descriptives de ce programme d'études, vous aurez la possibilité de choisir les compétences que vous voulez vous faire reconnaître.

La fiche descriptive vous permet :

- de vous autoévaluer en fonction de la description de la compétence;
- d'avoir de l'information sur les aspects qui seront évalués;
- de vous situer par rapport aux exigences de la compétence et de vous préparer à l'évaluation;
- de reconnaître les éléments manquants jugés essentiels pour que soit reconnue la compétence;
- de vous préparer à l'entrevue de validation.

De plus, elle permet à la personne responsable du service de la reconnaissance des acquis et aux personnes responsables de l'évaluation de préparer l'entrevue de validation prévue dans la démarche de reconnaissance.

Comment remplir une fiche descriptive?

1. Lisez attentivement l'information sur la compétence.
2. Cochez la case qui correspond le mieux à votre réponse pour chaque phrase de la description de la compétence :

Je suis capable			J'ai besoin de précisions
Oui	En partie	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Oui : Si vous êtes capable d'accomplir ce qui est décrit.
- En partie : Si vous êtes capable d'accomplir une partie de ce qui est décrit.
- Non : Si vous n'êtes pas capable d'accomplir ce qui est décrit.
- J'ai besoin de précisions : Si vous hésitez à répondre parce que :
- la phrase vous semble ambiguë;
 - des termes vous sont inconnus ou peu familiers;
 - vous avez besoin d'information supplémentaire.

Si vous cochez « J'ai besoin de précisions », vous pourrez en discuter pendant l'entrevue de validation.

3. Utilisez l'espace « Commentaires » au bas de la fiche descriptive pour noter les précisions que vous désirez ou pour donner des renseignements supplémentaires.

RENSEIGNEMENTS ET CONSIGNES (Suite)

Qu'est-ce qu'une condition de reconnaissance?

Des conditions de reconnaissance (CR) sont décrites à la suite de la fiche descriptive pour chaque compétence présentée.

Une condition de reconnaissance correspond à un moyen (ou une façon de procéder) qui vous est proposé pour faire la preuve de vos acquis au regard d'une compétence donnée. Si vous pouvez satisfaire à l'une ou l'autre des conditions qui vous sont proposées, vous pourrez obtenir une reconnaissance pour cette compétence.

Il existe plusieurs **conditions de reconnaissance** des acquis et des compétences. En voici quelques unes :

- Preuve d'une formation scolaire reconnue et réussie
- Certification délivrée par un ministère ou un organisme reconnu
- Document délivré par un employeur
- Production personnelle
- Entretien
- Tâche en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur (en milieu de travail, en établissement de formation ou enregistrée sur vidéo)



Remarque concernant la condition de reconnaissance « Preuve d'une formation scolaire reconnue et réussie »

Cette première condition de reconnaissance est commune à toutes les compétences et peut être choisie si vous pouvez présenter un document officiel établi à votre nom et comprenant les éléments suivants :

- le nom de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement;
- le titre de la formation et la date;
- le nombre d'heures de la formation;
- une preuve de réussite de la formation;
- la signature d'une personne autorisée.

Si le document présenté ne permet pas d'établir la correspondance entre la formation réussie et la compétence, nous vous demanderons de présenter la description du contenu de la formation suivie.

Si, après étude, le document présenté ne permet pas de reconnaître la compétence, nous discuterons avec vous de la pertinence de vous proposer une autre condition de reconnaissance.

Le choix de la condition de reconnaissance se fera au moment de l'entrevue de validation ou ultérieurement en collaboration avec les spécialistes de contenu et la personne conseillère en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

SE SITUER AU REGARD DE L'EXERCICE DU MÉTIER DE PRÉPOSÉE AEP-244-011 ET PRÉPOSÉ EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS

Information sur la compétence

À partir du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (RPA), des lois, des autres règlements, des normes en vigueur ainsi que des politiques et des protocoles d'un établissement, décrire le rôle, les tâches, les responsabilités et les obligations liées au code éthique de la préposée ou du préposé en RPA, décrire les types de résidences privées en lien avec les différents types de clientèle, distinguer le rôle des membres de l'équipe de travail en RPA et décrire des comportements professionnels et éthiques attendus d'une préposée ou d'un préposé en RPA.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
À partir du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés, des lois, des autres règlements, des normes en vigueur ainsi que des politiques et des protocoles d'un établissement :				
1- Décrire le rôle et les tâches de la préposée ou du préposé en RPA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Décrire les responsabilités de la préposée ou du préposé en RPA (protocoles et procédures à appliquer lors de situations telles qu'une absence inexplicquée, un épisode de chaleur accablante, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Décrire les obligations liées au code d'éthique de la préposée ou du préposé en RPA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Décrire les types de résidences privées en lien avec les différents types de clientèle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Distinguer le rôle de chaque membre de l'équipe de travail en RPA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- Décrire des comportements professionnels (langage, tenue vestimentaire, etc.) attendus d'une préposée ou d'un préposé en RPA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- Décrire des comportements attendus d'une préposée ou d'un préposé en RPA dans des situations à caractère éthique (vol, abus, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

SE SITUER AU REGARD DE L'EXERCICE DU MÉTIER DE PRÉPOSÉE ET PRÉPOSÉ EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS AEP-244-011**CONDITIONS DE RECONNAISSANCE****CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE**

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 PRODUCTION PERSONNELLE - ENTRETIEN

Cette compétence peut être reconnue à la suite de la présentation d'une production personnelle portant sur :

- la description du rôle et des tâches de la préposée ou du préposé en RPA;
- la description des responsabilités de la préposée ou du préposé en RPA;
- la description des obligations de la préposée ou du préposé en RPA;
- la description des types de résidences privées en lien avec les différents types de clientèle;
- la distinction du rôle de chaque membre de l'équipe de travail en RPA;

Et d'un entretien portant sur :

- les comportements professionnels attendus de la part de la préposée ou du préposé en RPA;
 - les comportements attendus de la part de la préposée ou du préposé en RPA dans des situations à caractère éthique.
-

PRÉVENIR LES INFECTIONS ET LA CONTAMINATION

251752

Information sur la compétence

À l'aide de l'équipement, du matériel et des produits nécessaires ainsi que de la documentation portant sur les mesures de prévention des infections et de la contamination, appliquer les pratiques de base (ex. : lavage des mains, port de gants), prendre des précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes, manipuler le matériel contaminé et nettoyer l'équipement et le matériel contaminés.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
À l'aide de l'équipement, du matériel et des produits nécessaires ainsi que de la documentation portant sur les mesures de prévention des infections et de la contamination :				
1- Reconnaître les modes de transmission des agents infectieux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Appliquer les pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections (ex. : lavage des mains, port de gants).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Prendre des précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes (ex. : tuberculose, <i>C. difficile</i> , gastroentérite).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Manipuler le matériel contaminé (ex. : <i>excreta</i> , aiguilles souillées, pansements).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Nettoyer l'équipement et le matériel contaminés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- Appliquer les règles de santé et de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- Appliquer les règles d'hygiène et d'asepsie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

CONDITIONS DE RECONNAISSANCE

CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR

Cette compétence peut être reconnue à la suite de la réussite d'une tâche portant sur :

- la reconnaissance des modes de transmission des agents infectieux;
- l'application des pratiques de base pour la prévention et le contrôle des infections;
- la prise de précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes;
- la manipulation du matériel contaminé;
- le nettoyage de l'équipement et du matériel contaminés.

De plus, pour l'ensemble de la compétence, on tiendra compte des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie.

DISPENSER LES PREMIERS SECOURS**251832****Information sur la compétence**

D'après les soins immédiats en réanimation (SIR) pour les professionnelles et les professionnels de la santé, et à partir des lois, des codes, des chartes et des règlements en vigueur, dispenser les premiers secours pour le maintien et la restauration des fonctions vitales, pour des cas d'hémorragie et d'état de choc, de blessures musculo-squelettiques, de blessures aux yeux, de blessures et plaies diverses, de problèmes liés à la chaleur et au froid, d'intoxication, de réaction allergique et de problèmes médicaux.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
D'après les soins immédiats en réanimation (SIR) pour les professionnelles et les professionnels de la santé, et à partir des lois, des codes, des chartes et des règlements en vigueur :				
1- Appliquer les techniques :				
• d'évaluation des fonctions vitales;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de prise de pouls;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de désobstruction des voies respiratoires;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de respiration artificielle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de massage cardiaque;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de défibrillation externe automatique (DEA).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Intervenir en fonction de la situation dans des cas :				
• d'hémorragie et d'état de choc;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de blessures musculo-squelettiques;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de blessures aux yeux;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de plaies diverses;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de problèmes liés à la chaleur et au froid;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• d'intoxication;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de réaction allergique;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• de problèmes médicaux (ex. : douleur thoracique, convulsions, hypoglycémie).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

CONDITIONS DE RECONNAISSANCE

CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 CERTIFICATION DÉLIVRÉE PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME RECONNU

Cette compétence peut être reconnue à la suite de la présentation d'une certification délivrée par un ministère ou un organisme reconnu. Cette reconnaissance se fait en deux parties distinctes.

Pour la partie concernant les **techniques de maintien et de restauration des fonctions vitales** (réanimation cardiorespiratoire [RCR], DEA et prise de pouls), la présentation d'une carte valide de l'un des organismes suivants peut permettre la reconnaissance :

- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (SIR pour les professionnelles et les professionnels de la santé);
- Ambulance Saint-Jean (RCR des professionnels de la santé);
- Croix-Rouge (RCR et DEA, niveau ISS [intervenant en soins de santé]).

Il est possible que les appellations varient au fil du temps. La formation suivie doit inclure :

- des techniques de RCR-DEA à deux secouristes pour adulte, enfant et bébé;
- la vérification du pouls;
- l'utilisation du ballon masque pour adulte, enfant et bébé.

Pour la partie concernant les **premiers secours** (intervention dans les cas d'hémorragie et d'état de choc, de blessures musculo-squelettiques, de blessures aux yeux, de plaies diverses, de problèmes liés à la chaleur et au froid, d'intoxication, de réaction allergique et de problèmes médicaux), la présentation d'une carte valide parmi les suivantes peut permettre la reconnaissance :

- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (secourisme général);
 - Ambulance Saint-Jean (secourisme général);
 - Croix-Rouge (secourisme général);
 - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (secourisme en milieu de travail).
-

**PRODIGUER DES SERVICES D'ASSISTANCE PERSONNELLE DE BASE AEP-244-043
LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE**

**Information sur
la compétence**

Après d'une clientèle âgée nécessitant de la supervision ou une aide partielle et à partir de données sur l'état de la personne, prodiguer des soins d'hygiène et des soins liés à l'habillement, à l'alimentation et à l'hydratation ainsi qu'à l'élimination, effectuer le rangement et le nettoyage des lieux, signaler les signes de maltraitance et communiquer ses observations liées à tout changement de l'état de la personne.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
Après d'une clientèle âgée nécessitant de la supervision ou une aide partielle et à partir de données sur l'état de la personne :				
1- Prodiger des soins d'hygiène.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Prodiger des soins liés à l'habillement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Prodiger des soins liés à l'alimentation et à l'hydratation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Prodiger des soins liés à l'élimination.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Effectuer le rangement et le nettoyage des lieux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- Signaler les signes de maltraitance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- Communiquer les observations liées à tout changement de l'état de la personne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8- Appliquer les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9- Appliquer les règles de santé et de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10- Appliquer les règles d'hygiène et d'asepsie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

**PRODIGUER DES SERVICES D'ASSISTANCE PERSONNELLE DE BASE AEP-244-043
LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE****CONDITIONS DE RECONNAISSANCE****CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE**

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

**CR-2 TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR -
ENTRETIEN**

Cette compétence peut être reconnue à la suite de la réussite d'une tâche portant sur :

- les soins à prodiguer liés à l'hygiène, à l'habillement, à l'alimentation et à l'hydratation ainsi qu'à l'élimination;
- le rangement et le nettoyage des lieux;

et à la suite d'un entretien portant sur :

- le signalement des signes de maltraitance;
- la communication des observations liées au changement dans l'état de la personne.

De plus, pour l'ensemble de la compétence, on tiendra compte de l'application des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) ainsi que de l'application des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie.

ADAPTER SON APPROCHE À LA PERSONNE ÂÎNÉE PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS, INTELLECTUELS OU DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE AEP-244-051

Information sur la compétence | À partir des données sur l'état de la personne et du plan de travail, identifier les principales manifestations des déficits cognitifs ou intellectuels et d'un trouble de santé mentale, choisir des moyens pour entrer en relation avec la personne et pour faciliter la prestation des soins d'assistance.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
À partir des données sur l'état de la personne et du plan de travail :				
1- Pour l'approche auprès d'une personne présentant des déficits cognitifs ou intellectuels : <ul style="list-style-type: none"> • identifier les principales manifestations des déficits; • nommer des moyens pour faciliter la prestation des soins d'assistance; • nommer des moyens pour prévenir ou diminuer les comportements perturbateurs. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
2- Pour l'approche auprès d'une personne présentant des troubles de santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> • identifier les principales manifestations d'un trouble de santé mentale; • reconnaître les signes avant-coureurs d'une situation à risque (crise); • nommer des moyens pour faciliter la prestation des soins d'assistance. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

Commentaires :

ADAPTER SON APPROCHE À LA PERSONNE ÂÎNÉE PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS OU INTELLECTUELS OU DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE AEP-244-051**CONDITIONS DE RECONNAISSANCE****CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE**

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 ENTRETIEN

Cette compétence peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur :

- l'identification des principales manifestations des déficits cognitifs ou intellectuels et d'un trouble de santé mentale;
 - la reconnaissance des signes avant-coureurs d'une situation à risque (crise) liée à un trouble de santé mentale;
 - les moyens pour faciliter les soins d'assistance;
 - les moyens pour prévenir les comportements perturbateurs liés à des déficits cognitifs ou intellectuels.
-

EFFECTUER DES ACTIVITÉS NON RÉGLEMENTÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE AEP-244-062

Information sur la compétence	À partir de la règle de soins infirmiers et des lois et règlements en vigueur pour les résidences privées pour aînés, reconnaître la différence entre la préparation, la distribution et l'administration des médicaments, distribuer des médicaments, prendre des mesures relatives à la tension artérielle, à la température buccale et à la glycémie capillaire, appliquer un pansement sec protecteur et installer des bas de compression.
--------------------------------------	--

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
À partir de la règle de soins infirmiers et des lois et règlements en vigueur pour les résidences privées pour aînés :				
1- Reconnaître la différence entre la préparation, la distribution et l'administration des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Distribuer des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Prendre des mesures relatives à la tension artérielle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Prendre des mesures relatives à la température buccale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Prendre des mesures relatives à la glycémie capillaire par glucomètre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- Appliquer un pansement sec protecteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- Installer des bas de compression.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8- Appliquer les règles de santé et de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9- Appliquer les règles d'hygiène et d'asepsie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

EFFECTUER DES ACTIVITÉS NON RÉGLEMENTÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE AEP-244-062**CONDITIONS DE RECONNAISSANCE****CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE**

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 ENTRETIEN - TÂCHE EN PRÉSENCE D'UNE ÉVALUATRICE OU D'UN ÉVALUATEUR

Cette compétence peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur la distinction entre la préparation, la distribution et l'administration de médicaments;

Et de la réussite d'une tâche portant sur :

- la distribution de médicaments;
- la prise de mesures relatives à la tension artérielle;
- la prise de mesures relatives à la température buccale;
- la prise de mesures relatives à la glycémie capillaire;
- l'application d'un pansement sec protecteur;
- l'installation de bas de compression.

De plus, pour l'ensemble de la compétence, on tiendra compte de l'application des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie.

CONSIDÉRER DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET DE SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE AEP-244-071

Information sur la compétence | À partir du Code des professions, à partir de la règle de soins infirmiers et des lois et règlements en vigueur pour les résidences privées pour aînés, juger de ses limites au regard de l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance.

Description de la compétence	Je suis capable			J'ai besoin de précisions
	Oui	En partie	Non	
À partir du Code des professions, à partir de la règle de soins infirmiers et des lois et règlements en vigueur pour les résidences privées pour aînés :				
1- Pour le jugement de ses limites au regard de l'administration de médicaments : <ul style="list-style-type: none"> • nommer les voies d'administration permises; • nommer des mesures d'entreposage (rangement) des médicaments; • nommer des mesures de conservation des médicaments; • nommer des mesures de disposition des médicaments; • interpréter les directives et les consignes en lien avec une feuille de consignes ou un plan de travail. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Pour le jugement de ses limites au regard des soins invasifs d'assistance : <ul style="list-style-type: none"> • nommer les soins invasifs d'assistance permis; • interpréter les directives et les consignes en lien avec une feuille de consignes ou un plan de travail. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Déterminer les situations requérant l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Identifier ses propres besoins de formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

CONSIDÉRER DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES AU REGARD DE L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET DE SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE AEP-244-071**CONDITIONS DE RECONNAISSANCE****CR-1 PREUVE D'UNE FORMATION SCOLAIRE RECONNUE ET RÉUSSIE**

Pour plus de détails, vous référer à la remarque encadrée de la page 8.

CR-2 ENTRETIEN

Cette compétence peut être reconnue à la suite d'un entretien portant sur :

- les voies d'administration permises;
 - les soins invasifs d'assistance permis;
 - les mesures d'entreposage (rangement), de conservation et de disposition des médicaments en lien avec la confidentialité et la sécurité;
 - l'interprétation des directives et des consignes en lien avec une feuille de consignes ou un plan de travail pour l'administration des médicaments et des soins invasifs;
 - la détermination des situations requérant l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel;
 - l'identification de ses propres besoins de formation.
-